

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 16/05/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

ETAIENT PRESENTS : M Jérôme BRUEL, Mme Nadine MEJEAN, M Rémy DIAT, M Eric SOUBEYRAND, M Aymeric DUBOEUF, Mme Florence DESVERNAY, Mme Céline SERVOS, M Thierry CHATAGNON, M Noël RAZZAUTI, M Stéphane LAURENT et M Rémy GRANGE.

Absents : Mme Stella BERNE, Mme Isabelle CHARLIOT, M Loïc VIAL et M Florian GAREL.

Procurations : Mme Stella BERNE à Mme Nadine MEJEAN, Mme Isabelle CHARLIOT à M Rémy DIAT, M Loïc VIAL à M Jérôme BRUEL.

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

1. FINANCES :

❖ Achat tondeuse :

L'adjoint en charge de la voirie informe les élus de la nécessité d'acheter une tondeuse à mains pour tondre les endroits d'herbe non accessibles par la tondeuse autoportée. L'entreprise AFFUTAGE DU LIGNON propose :

- 2 tondeuses pour un montant de 411.80 € HT pour le premier modèle ou 364.95 € HT pour le deuxième modèle.

- L'entreprise Roanne Tronçonneuses propose une machine pour un montant de 749.17 € HT.

Après délibération, les élus approuvent le devis de l'entreprise Affutage du Lignon pour un montant de 411.80 € HT.

❖ SIEL : dissimulation réseaux aux abords de la salle communale :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation aux abords de la salle multifonction

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Cablage Fibre Optique aux abords de la salle multifonction	5 000 €	0.0 %	0 €
Cablage Cuivre Orange aux abords de la salle multifonction	4 000 €	100.0 %	4 000 €
Eclairage aux abords de la salle multifonction	1 675 €	45.0 %	754 €
Dissimulation aux abords de la salle multifonction	20 760 €	40.0 %	8 304 €
GC télécom aux abords de la salle multifonction	5 180 €	75.0 %	3 885 €
TOTAL	36 615.70 €		16 943.06 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation aux abords de la salle multifonction" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

❖ Photocopieurs :

Monsieur le Maire informe les élus du changement du photocopieur de la mairie et des moyens de sauvegarde et abonnements des logiciels bureautiques.

Il donne lecture de l'offre commerciale d'élan Bureautique, de Techsphère et 2Itsolutions qui se décompose ainsi :

	Techsphère		2	
	Coût € HT / trimestre	Coût € HT / trimestre	Itsolutions	
	4 contrats actuels	Proposition ELAN		
1 Contrat Sauvegarde	255.00 €	255.00 €		255.00 €
Système de Sauvegarde de 2 Box				
1 Contrat Solution Office 365	52.75 €	68.05 €	68.05 €	
Abonnement actuel				
Prestations complémentaires à prévoir				
Copieur Mairie	2 550.09 €	2 400.07 €		
Copieur Ecole	582.32 €	582.32 €		
Total € HT	3 455.46 €	3 305.44 €		
Total € TTC	4 146.55 €	3 966.53 €		

En prenant le contrat avec Elan Bureautique, la commune économisera la somme de 720.10 € / an.

Après délibération, les élus :

- Approuvent l'offre d'Elan Bureautique qui se décompose ainsi :

	Coût € HT / trimestre
	Proposition ELAN
1 Contrat Sauvegarde	255.00 €
Système de Sauvegarde de 2 Box	
1 Contrat Solution Office 365	68.05 €
Abonnement actuel	
Prestations complémentaires à prévoir	
Copieur Mairie	2 400.07 €
Copieur Ecole	582.32 €
Total € HT	3 305.44 €
Total € TTC	3 966.53 €

- Décident d'inscrire cette somme dans le budget communal.
- Donnent tous pouvoirs à M Le Maire pour signer les documents y afférents.

❖ Contrat de bail à ferme :

Monsieur le Maire informe les élus que suite à l'arrêt d'activité de M. Olivier SOUZY, il convient de rédiger un bail avec son successeur M. Pierre Henri GRANGE pour les terrains qu'il loue à la Commune de Nervieux :

Parcelle : ZO 59 située à la Croix jaune : d'une superficie de 0.505 ha. Après délibération, les élus :

- Approuvent de transférer le bail de M Olivier SOUZY à M Henri GRANGE relatif à la parcelle ZO 59 située à la Croix Jaune.
- Autorisent M. le Maire à signer le contrat de bail à ferme.

2 . Travaux / Urbanisme/ Assainissement :

❖ Travaux Fontaine :

Les adjoints en charge de l'assainissement et de la voirie informent les élus que des travaux de terrassement, fourniture et mise en œuvre d'argile, de remblaiement, piquage et évacuation de bloc béton en décharge ont été nécessaires afin que la fontaine alimente à nouveau l'étang. Ils donnent lecture du devis de l'entreprise NAULIN pour un montant HT de 5200 € soit 6240 € TTC. Après délibération, les élus approuvent le devis de l'entreprise Naulin relatif aux travaux supplémentaires de la Fontaine pour un montant de 5200 € HT soit 6240 € TTC.

❖ Etude diagnostic amiante sur enrobés :

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération relative au choix du maître d'ouvrage pour la requalification des entrées du Bourg en date du 26 novembre 2021.

Il convient de faire réaliser une étude de repérage d'amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) des enrobés.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise AC Environnement pour un montant de 1348 € HT soit 1617.60 € TTC. Après délibération, les élus décident de retenir le devis de l'entreprise AC Environnement pour faire réaliser l'étude de repérage d'amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques des enrobés pour un montant de 1348 € HT soit 1617.60 € TTC.

❖ Forez Klim : toilettes appartement au dessus de la cantine :

L'adjoint en charge des bâtiments informe les élus de la fourniture et de la pose d'un pack WC au sol dans l'appartement situé au-dessus de la cantine. Il donne lecture du devis de l'entreprise SAS FOREZ KLIM pour un montant HT de 270 € soit 356.40 € TTC. Après délibération, les élus décident d'approuver la fourniture et la pose d'un pack WC dans l'appartement situé au-dessus de la cantine par l'entreprise SAS FOREZ KLIM pour un montant de 270 € HT soit 356.40 € TTC.

❖ Vélux RPI :

L'adjoint en charge des bâtiments informe les élus que le velux qui se trouve dans la salle d'animation du RPI ne s'ouvre plus. Suite au passage de l'entreprise AED, il informe les élus de la nécessité de changer le dit velux. Il donne lecture du devis de l'entreprise AED pour un montant HT de 1847.49 € soit 2 216.99 € TTC. Après délibération, les élus :

- Décident de changer le velux de la salle d'animation du RPI Nervieux/Mizérieux.
- Approuvent le devis de l'entreprise AED pour un montant de 1847.49 € HT soit 2 216.99 € TTC.

❖ Rapport assainissement 2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'assainissement 2021, concernant l'assainissement collectif et le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les rapports joints à la présente délibération,
- donne pouvoir au Maire pour l'adresser à l'Observatoire des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

❖ Etude de sol G2 Pro :

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment regroupant commerces et appartements, place du commerce et la transformation de l'ancien site d'Euréacoop en salle multi-fonctions, Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de lancer une consultation pour la mission « étude de sols G2 PRO » dont l'objectif est d'analyser des points particuliers tels que des soutènements, des fondations spéciales. Le géotechnicien doit calculer et modéliser des ouvrages géotechniques par rapport à la stabilité du terrain, aux déformations, aux terrassements,...

Trois bureaux de contrôles ont été consultés et deux ont répondu :

		Honoraires HT	Honoraires TTC
Logements et commerces	SIC INFRA 42	2812 €	3374.40 €
	CELIGIO	3368.20 €	4041.84€
	ANTEMYS	€	€
		Honoraires HT	Honoraires TTC
Salle multi- fonctions	SIC INFRA 42	2722€	3266.40 €
	CELIGIO	3694 €	4432.80 €
	ANTEMYS	€	€

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir le bureau SIC INFRA 42 pour la mission d'études de solG2 PRO relatif à la construction de l'immeuble composé des logements et de commerces pour un montant de 2812 € HT soit 3374.40 € TTC et à la construction de la salle multi-fonctions pour un montant de 2722 € HT soit 3266.40 € TTC.

❖ **Avenant honoraires architecte :**

Monsieur le Maire informe les élus que suite à la modification du prix des projets définitifs, le cabinet d'architectes Sylvain GIRAUDIER a fait parvenir un avenant de ses honoraires.

Concernant la construction de l'immeuble créant des multi-commerces et des logements, le montant initial provisoire des travaux était de 690 000 €. Suite à diverses modifications, le montant de l'avant-projet définitif des travaux est passé à 758 410 € HT. Le montant des honoraires de 9.7% du montant HT des travaux s'élève à 45 610.77 € HT soit 54 732.72 € TTC.

Concernant la transformation de l'ancien site Euréacoop en salle multifonctions, le montant initial provisoire des travaux était de 590 000 € HT. Suite à diverses modifications des plans, le montant de l'avant-projet définitif est passé à 819 600 € HT. Le montant des honoraires de 9.7 % du montant HT des travaux s'élève à 49 290.74 € HT soit 59 148.89 € TTC.

Après délibération, les élus :

- Décident que le montant des honoraires relatif à la construction de l'immeuble composé de logements et de multi-commerces s'élève à 45 610.77 € HT soit 54 732.72 € TTC
- Décident que le montant des honoraires relatif à la création de la salle multi-fonctions s'élèvent à 49 290.74 € HT soit 59 148.89 € TTC.

3. Divers :

- Compte rendu de la foire du 20 mai : la foire a compté moins d'exposants mais les plus fidèles ont répondu présents. Les élus et le comité des fêtes vont réfléchir à une meilleure organisation sur les emplacements. Le comité des fêtes informe qu'il y aura plus de communication vers le Montbrisonnais et le Roannais pour l'année prochaine. Le public s'est déplacé et les buvettes ont bien fonctionné. Le comité des fêtes n'avait pas organisé la foire depuis 2 ans et il leur a été difficile de prévoir le nombre de repas
- Formation sauveteurs secouristes au travail : le personnel communal va être formé pour les gestes de sauveteurs secouristes au travail sur deux jours en juillet.
- La commission fleurissement remercie Mme Stella BERNE et Mme Isabelle CHARLIOT pour leur implication et leur dynamisme pour l'embellissement de notre village.
- Jobs d'été : 3 jeunes du village ont postulé pour un job d'été. Il est rappelé qu'il est nécessaire d'avoir le permis de conduire pour prétendre à un poste.
- Elections législatives : elles auront lieu le 10 et le 19 juin prochain. Les élus devront tenir le bureau de vote.
- Barrage de Villerest : la Préfecture de la Loire donne l'alerte sur le manque d'eau. Un arrêté de restriction a d'ailleurs été pris.
- Récompenses pour les élèves de CM2 : comme pour les années précédentes, les élèves de CM2 se verront attribués un dictionnaire anglais et une calculatrice.
- Travaux réaménagement garderie : les travaux vont débiter le 3 juin prochain.
- Association UEC : l'association USEO a donné un chèque de 1500 € à l'association UEC.